

Ecole Notre-Dame de Liesse, Saint-Renan



Skol Itron-Varia a Lid, Lokournan

Ecole maternelle et élémentaire

Notre-Dame de Liesse

2, rue des écoles - BP 23

29290 Saint-Renan

Tél/fax : 02 98 84 33 27

E-mail : direction@liesse.fr - Site : <http://liesse.fr>

Circulaire de rentrée, année scolaire 2011-2012

Le mot de rentrée du chef d'Établissement :

Une nouvelle année scolaire commence et je voudrais vous adresser à tous la bienvenue et vous remercier de la confiance que vous accordez à l'équipe éducative.

Après 7 années à la direction de l'école Saint-Joseph au Conquet, la Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique du Finistère m'a confié l'école Notre-Dame de Liesse. Ce changement de directeur s'inscrit d'abord comme une poursuite des projets en cours, des pédagogies mises en œuvre. La qualité de l'accueil de l'enfant, des familles, de la spécificité de chaque enfant est l'une des priorités de l'établissement depuis des années, c'est une chance pour tous ! Tout comme, l'ouverture de l'école vers le monde, les réflexions pédagogiques pour toujours améliorer l'apprentissage de la langue française et l'innovation pédagogique qui permet en cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) d'offrir aux familles le choix dans l'apprentissage des langues étrangères (anglais ou espagnol) ainsi que la création d'un enseignement bilingue français-breton en maternelle et progressivement sur l'ensemble de l'école... Ce changement de directeur est aussi l'occasion pour l'équipe pédagogique de se réinterroger sur des fonctionnements et d'essayer encore et toujours de les améliorer : l'accueil du matin en maternelle, les conditions de sorties à midi et le soir en élémentaire, le fonctionnement de la cantine... Un nouveau directeur, c'est, aussi évidemment, le lancement de nouveaux projets dans le cadre d'une lettre de mission remise par la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique, notamment le développement de l'école numérique pour permettre aux enfants de développer les compétences numériques indispensables au citoyen du XXIème siècle. Cette adaptation de l'école aux nouvelles technologies, comme le montre les études, permettra des plus-values pour les élèves : augmentation de la motivation, de la concentration, de l'autonomie et de la persévérance. Pour les familles, la relation école-famille s'en trouvera renforcée par la facilité des échanges.



Je souhaite à chacun de vos enfants, une année pleines de découvertes et de rencontres, une année où ils développeront leur désir et le plaisir de connaître et d'apprendre.

L'actualité de la rentrée :

Au niveau de l'Enseignement Catholique de Bretagne, cette rentrée 2011 est marquée par une importante suppression de moyens qui a eu pour conséquence en mars dernier, pour notre établissement, la fermeture d'une classe de maternelle. D'ores et déjà, la rentrée 2012 se prépare. L'enseignement catholique de France a indiqué de manière très claire que l'ensemble du réseau a fait de nombreux efforts les 4 dernières années et qu'une suppression de moyens comme pour cette rentrée 2011 sans mettre en danger la qualité de l'enseignement au sein de notre établissement est impossible. En fin d'année scolaire, à travers des tracts et une banderole «Stop! Les retraits d'enseignants, ça suffit! Nos écoles sont de l'or pour l'avenir», des actions de sensibilisation ont eu lieu. Les prochaines semaines seront déterminantes. Selon l'état des négociations, nous aurons peut-être besoin du soutien des familles.



**Les retraits d'enseignants, ça suffit !
Nos écoles sont de l'Or pour l'Avenir**

Pour notre établissement, cette rentrée sera, aussi, marquée par l'ouverture d'une deuxième classe bilingue (français-breton), classe de GS/CP qui complétera la classe de PS/MS ouverte à la rentrée 2010. L'Enseignement Catholique du Finistère compte 18 sites d'écoles sur lesquels existent des classes bilingues français/breton. Cela représente au total 60 classes et environ 1400 élèves. Dans une classe bilingue, le français et le breton sont enseignés à parité. Les classes



bilingues sont intégrées à l'école et participent aux mêmes projets pédagogiques. Les élèves suivent les mêmes programmes et atteignent les mêmes objectifs que les élèves qui sont en filière monolingue. C'est un enseignement différent dans une école ouverte sur le monde. Le collège Saint-Stanislas propose depuis la rentrée 2010 aussi une filière bilingue.



Le premier trimestre verra aussi la poursuite de travaux au niveau de l'école élémentaire afin de permettre la création d'un espace d'accueil, de direction plus accueillant et ouvert pour les familles.

Au niveau des nouvelles technologies, un site internet de l'école est en cours de création (<http://liesse.fr>). Vous y retrouverez l'actualité de toutes les classes, de l'école, les informations administratives, etc. Pour les familles, qui le souhaitent, une liste de diffusion des circulaires, des informations importantes de l'école est mise en place. Dans les prochaines semaines, des investissements importants sont programmés pour permettre la mise en réseau informatique de l'établissement. Dans ce cadre, l'APEL de l'école et du collège Saint-Stanislas proposeront à toutes les familles une conférence, le lundi 26 septembre sur le thème : « Être parents à l'heure du numérique ? Pas si évident ! ».



D'autre part, l'école Notre-Dame de Liesse se lance dans le label Eco-Ecole comme une dizaine écoles du département.

Au sein de l'école Notre-Dame de Liesse, l'éducation à l'environnement et au développement durable est une priorité depuis plus de 10 ans.

Le travail Ecole-Ecole permettra de pérenniser ses fonctionnements, de développer l'investissement des élèves et des familles, de créer une cohérence dans les actions, d'échanger avec des associations et d'autres écoles Eco-Ecole et de valoriser le travail de tous.

Placé sous le Haut Patronage du Ministère de l'Education Nationale, le programme Eco-Ecole (site à visiter en cliquant sur le lien) est développé par la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (FEEE) en partenariat avec Eco-Emballages, Réseau Ecole et Nature, et avec le soutien de la Fondation Ensemble. Créé en 1994, Eco-école est aujourd'hui implanté dans 47 pays et plus de 31000 établissements scolaires dans le monde s'y sont engagés. Ce programme a été lancé en France en 2005.

Eco-Ecole permet aux élèves et aux enseignants de construire ensemble un projet environnemental concret pour leur école. Ce programme favorise une réflexion de proximité sur les enjeux environnementaux. Les élèves et les enseignants entrent en partenariat avec les élus locaux, les communes, des associations et des parents d'élèves, pour travailler sur des thèmes prioritaires : les déchets, l'eau, l'énergie, l'alimentation, la biodiversité, la solidarité... Pour obtenir la labellisation 7 points sont à mettre en œuvre : former un comité de suivi ; mener un diagnostic environnemental ; établir un plan d'action ; contrôler et évaluer le plan d'action ; établir des liens avec le programme scolaire ; impliquer toute l'école et la communauté ; créer un éco-code.

Enfin, dans le cadre des orientations nationales de l'Enseignement Catholique « l'exploration éducative », notre école en liaison avec un travail de secteur commencera durant les prochains mois, un travail de relecture, de réflexion pédagogique pour finaliser le projet d'établissement.

Les classes sont réparties de la façon suivante :

Niveau	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant
TPS/PS	PS A	Janine LE DUFF	PS B	Anne LE GAC	PS C	Martine POTTIER (lundi et mardi) et Katell SIMLER (jeudi et vendredi)
	MS	Véronique TREHORET	MS B	Patricia CAM		
GS	GS A	Marie-Pascale KERJEAN	GS B	Martine MAZE		
CP	CP A	Denise GALLEE	CP B	Anne TRITSCHLER	CP C	Anne GUEGUEN
CE1	CE1 A	Cécile LE REST	CE1 A	Yann PARANTHOEN	CE1 C	Françoise LAMOUR
CE2	CE2 A	Josiane DENIS (lundi, jeudi, vendredi) et Christine JOUY (mardi)	CE2 B	Marie GARNIER	CE2 C	Christelle DUCRET (lundi et mardi) et CLOSIER Céline* (jeudi et vendredi)
CM1	CM1 A	Patricia BARBOT	CM1 B	Anne-Laure FAROU	CM1 C	Monique OMNES* (lundi matin, mardi après- midi, jeudi-après-midi, vendredi matin) et Jean- François SALIOU (lundi après-midi, mardi matin, jeudi matin, vendredi après-midi)
CM2	CM2 A	Caroline TALARMAIN	CM2 B	Marie ROHOU	CM2 C	Christelle BLAZE - GELEBART
BILINGUE	PS/MS	Aude LE ROUX (lundi, jeudi et vendredi) et Vinvela ROUDAUT (mardi)	GS/CP	Christine QUEAU-MORENO		
	CLIS	BALCOU Erwan				

* : Céline Closier est en congé maternité jusqu'au 23 septembre. Elle est remplacée par Cécilia Rebours. Monique Omnes (à mi-temps) est en congé maladie jusqu'au 30 septembre. Elle est remplacée par Madame Nolwenn Le Du.

L'équipe enseignante est aidée par :

- Marie Rouxel, monitrice éducative du CP au CM2
- 6 ASEM (agent de service des écoles maternelles) : Jeannine Canté (PS B), Aimée Le Bras (MS et GS), Sylvie Pompidou (MS et GS), Pascale Ségalen (PS C), Christelle Kerouredan (PS A), Delphine Bellec (animation de la bibliothèque de la maternelle et intervention en classes bilingues en complément de l'aide éducatrice)
- Une aide éducatrice dans les classes bilingues : Annie Guézenoc
- 5 AVS (auxiliaire de vie scolaire au service d'enfants en situation d'handicap) : Catherine Besnier (GS et CM2), Graziella Limorté (CP et CM2), Ronan le Goff (CM2), Sylvain Bloc'h (CM2), Margarita Goutard (CE2)
- Fabien Nicol, éducateur sportif (intervention de six semaines par classe tout au long de l'année).

Horaires à l'école élémentaire (du CP au CM2)

Matin : accueil à partir de 8h25* – Début de la classe à 8h40 – Sortie à 11h50

Après – midi : accueil à 13h15 – Entrée en classe à 13h30 – Sortie à 16h35

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis, les samedis

* *Les enfants, arrivant sur la cour de l'école avant 8h25, restent sous la responsabilité des parents. Une surveillance est assurée de 8h15 à 8h25 par Ronan Le Goff.*

Les enfants mangeant à la midi ne sont autorisés à pénétrer sur les cours qu'à partir de 13h15.

Horaires à l'école maternelle (PS à la GS) – nouvelle organisation :

Horaires : 8h40 à 11h50 et de 13h30 à 16h35

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis, les samedis

Afin d'améliorer l'accueil des enfants et leur sécurité, les modalités d'accueil des enfants de maternelle ont été modifiées.

De 7h00 à 8h25 : accueil des enfants par le service de la garderie péri-scolaire (informations sur la garderie voir plus loin).

De 8h25 à 8h40 : l'accueil pour les élèves de petite, moyenne, grande sections se fera dans les classes par les enseignantes.

Les cours commencent à 8h40. Tous les enfants doivent donc être arrivés pour 8h40.
Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 8h45.

Pour les enfants mangeant à la maison, l'accueil commencera à partir de 13h15 jusqu'à 13h35. Les enfants de PS et MS seront à déposer en salle de sieste et les élèves de GS sur leur cour de récréation. Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 13h40.

A 11h50 et à 16h35, les élèves sont à reprendre directement dans les classes auprès des enseignantes.

Afin de ne pas perturber la fin des cours, il est demandé à tous les parents des élèves d'attendre le signal du personnel de l'école avant de rentrer dans les couloirs. MERCI pour votre compréhension.

Garderie périscolaire :

Une garderie municipale est assurée dans les bâtiments de l'école maternelle, Allée Verte.

Elle est ouverte de 07h00 à 19h00. Afin de pouvoir la fréquenter, il est impératif d'avoir rempli le dossier d'inscription qui vous a été fourni en fin d'année scolaire ou lors de l'inscription de votre enfant (si vous l'avez perdu, le formulaire est téléchargeable sur le site internet de l'école à l'adresse <http://liesse.fr/autres/garderie2011> ou au secrétariat). La facturation de ce service est assurée par la mairie de Saint-Renan.

Cantine (*quelques aménagements- disparition des tickets*) :

Les enfants qui mangent à la cantine le signalent à leur enseignant le matin en arrivant (ou les parents en maternelle).

Les repas des élèves de PS, MS, GS et CP sont servis à la cantine, allée verte (12h00 : élèves de PS et de MS – 12h35 : élèves de GS et de CP).

Les repas des élèves de CE1, CE2, CM1 et de CM2 sont servis au self du collège Saint-Stanislas. (11h55 : élèves de CE1 – 12h00 : élèves de CE2 – 12h05 : élèves de CM1 et de CM2).

Le coût du repas pour les enfants de maternelle, CP et CE1 est de 3,75 € et pour les CE2, CM1 et CM2 : 3,95 €. Les enfants rennais bénéficient d'une remise de 0,72 € (subvention municipale) sur ces prix.

A partir de cette année, les repas consommés seront facturés par le secrétariat de l'école. Il y aura plus de fonctionnement au ticket.

Pour les enfants de maternelle et de CP, la facturation sera établie à partir des pointages faits par les enseignants.

Pour les élèves de CE1 au CM2, chaque élève recevra une carte. Quand l'enfant mange à la cantine, son enseignant lui remettra sa carte. Le repas consommé sera crédité sur la carte qui servira à établir la facturation.

Que faire, s'il vous reste des tickets de cantine, depuis l'an dernier ? Il suffit de les mettre sous enveloppe en indiquant clairement les noms prénoms de vos enfants, le nombre de tickets rendus puis de remettre l'enveloppe à l'enseignant de votre enfant (ou à défaut l'adresser par la Poste au secrétariat). Les tickets rendus seront déduits de votre prochaine facture.

Dans les circulaires à compléter, vous trouverez une circulaire ALLERGIES ALIMENTAIRES qui sera transmise au gestionnaire de la cantine.



Informations au sujet des maladies et hygiène :

Evidemment, chaque parent veillera à ce que son enfant se présente à l'école en tenue propre et adaptée à un milieu scolaire et des mains propres.

D'autre part, nous rappelons aux familles, notamment en maternelle, que la place d'un enfant malade n'est pas à l'école. C'est une question de bon sens pour votre enfant qui ne peut travailler efficacement malade ou se rétablir mais surtout pour les autres enfants et le personnel de l'école : les microbes se transmettent très vite à l'école...

Santé publique, le tabac :

Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, pris en application de l'article L. 3511-7 du Code de la santé publique interdit de fumer au sein d'un établissement scolaire ou à proximité des élèves.

Merci de votre vigilance.

Stationnement, sécurité – Fermetures du portail à l'entrée de la cour de l'école élémentaire.

A proscrire : le stationnement sur les trottoirs, sur le passage piéton, sur les lignes jaunes. Il gêne la visibilité des véhicules sortant du parking et met en danger les piétons, les enfants.

En maternelle, merci de respecter les 2 places réservées aux handicapés.

A l'école élémentaire, il est maintenant interdit d'entrer dans l'enceinte de l'établissement en voiture durant les horaires scolaires. La barrière d'entrée de l'école est fermée. Si vous devez accompagner votre enfant après un rendez-vous ou venir le prendre avant fin des cours, merci de vous garer sur le parking au niveau de la rue ou à la place réservée aux visiteurs, sonnez au niveau du portail puis entrez pour vous présenter au secrétariat.

L'équipe pédagogique vous invite à la plus grande prudence à proximité de l'école et vous incite à éduquer vos enfants à la sécurité routière.



Traverser l'école pour se rendre à l'école maternelle ou inversement :

A l'heure de midi ou le soir, les familles souhaitant traverser le site de l'école élémentaire avant la fin des cours pour récupérer un enfant en maternelle, ouvriront le portail sans sonner et prendront soin de bien le refermer. Nous comptons sur la vigilance de tous !

Lors de la traversée des cours, vous veillerez à ne pas déranger la concentration des enfants en classe ou sur la cour lors des cours d'EPS.

La Direction et les professeurs d'EPS demandent aux familles qui seraient amenées à traverser le plateau sportif du collège pour récupérer les enfants de maternelle ou en élémentaire d'emprunter l'allée prévue à cet effet pour ne pas gêner les cours d'éducation physique et sportive des élèves du collège.

Classes de CP et classe bilingue GS/CP :

Durant les premiers jours de classe, nous conseillons vivement aux parents des enfants de CP de venir les récupérer sur la cour aux heures de sortie, ceci afin d'éviter un stress inutile aux enfants qui ne savent pas toujours où leurs parents les attendent.

Le matin, les parents des élèves de GS de la classe bilingue remettront systématiquement leur enfant à l'enseignante et le récupéreront à midi et le soir auprès de l'enseignante. L'entrée dans le bâtiment se fera auprès du garage à vélo (entrée côté collège sous la rampe d'accès pour les handicapés). Par contre, à midi et le soir, nous demandons aux parents d'attendre impérativement la sonnerie de fin de cours avant de rentrer sur les cours.

Entre 13h15 et 13h30, les enfants de GS bilingue seront à déposer sur la cour des moyennes et grandes sections maternelles sur le site de la maternelle.

Fiches de renseignements, circulaires à remplir :

Cette année, la feuille de renseignement et les circulaires sont pré-remplies à partir des informations informatiques en notre possession et elles sont toutes regroupées dans un seul dossier. Merci de rectifier les erreurs et de la compléter rapidement et au plus tard pour le lundi 12 septembre.

Assurances : assurance individuelle – accident corporel

Votre enfant est couvert grâce l'assurance de l'école par une assurance individuelle accident qui protège votre enfant partout, 24h/24 (voir dépliant d'informations en couleur). Cette assurance couvre votre enfant s'il se blesse tout seul ou s'il n'y a pas d'auteur identifié.

L'adhésion à une assurance individuelle accident au moment de la rentrée n'est donc pas nécessaire.

Les déclarations d'accidents scolaires ou extra-scolaires seront dorénavant faites par le directeur de l'école systématiquement. En cas d'accident en dehors de l'école, il convient de penser à le signaler au directeur.

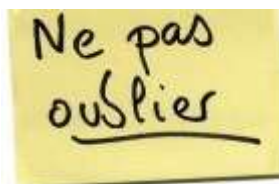
Sur simple demande, le directeur fournira aux familles une attestation d'assurance en individuelle accident (cela peut-être nécessaire pour s'inscrire à des activités sportives ou à des centres de loisirs).

Assurances : responsabilité civile

Il s'agit de l'assurance que les responsables d'un enfant souscrivent pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui.

Les enfants sont normalement couverts par le contrat personnel de leurs parents (responsabilité civile chef de famille ou multirisques habitation).

Nous sommes dans l'obligation de vérifier que chaque enfant est couvert par une responsabilité civile. **Vous voudrez donc bien transmettre pour le 16 septembre à l'enseignant de votre enfant une attestation de responsabilité civile pour l'ensemble de l'année scolaire.** (le nom de l'enfant ou des enfants doit apparaître clairement).



Absences :

En cas d'absence, pour les enfants à partir du CP, les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même avant 9h30, en indiquant le motif. Dans le cas où l'école ne serait pas prévenue, l'absence sera signalée, par SMS, aux parents. Dans tous les cas, les parents doivent faire connaître le motif de l'absence par écrit avec éventuellement production d'un certificat médical.

En cas d'absence prévue à l'avance (rendez-vous avec un médecin, par exemple), l'école doit être prévenue dans la mesure du possible vingt-quatre heures avant.

A partir du CP, des formulaires d'absence ont été remis à votre enfant (feuille de couleur bleue dans la pochette-circulaires) pour justifier ou prévenir une absence.

En cas d'absences injustifiées répétées, la direction de l'école est dans l'obligation d'en informer les services de l'Etat.

En maternelle, merci de prévenir l'enseignante de votre enfant en cas d'absence programmée. A partir de la MS, une fréquentation scolaire régulière est fortement conseillée afin d'optimiser la réussite de votre enfant.

Médicaments :

La prise de médicaments à l'école est strictement réservée aux cas ne pouvant être traités d'une autre manière (prise avant et après la classe). Un certificat médical indiquant la posologie est alors fourni au directeur ou à une enseignante avec les médicaments et une autorisation écrite des parents autorisant le personnel de l'école à administrer le médicament. **Les enfants ne doivent donc avoir aucun médicament à leur portée.**

La prise de médicaments régulière ou certainement pathologie ou allergie nécessite la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Il convient dans ce cas de prendre rapidement contact avec le Directeur de l'école.

L'éducation physique et sportive est obligatoire. Des dispenses temporaires peuvent être accordées sur présentation d'un certificat médical ou d'un mot écrit dans le carnet de correspondance de l'enfant.



Le règlement de l'école, charte d'utilisation des outils informatiques, pochette-circulaires :

A destination des élèves de l'école élémentaire, l'équipe éducative a élaboré un règlement de l'école. Nous vous demandons de les lire très attentivement avec votre enfant et d'en discuter. Puis de le signer avec votre enfant.

Tous les enfants, à partir du CP, ont reçu à la rentrée une pochette-circulaires. Cette pochette-circulaires contient un cahier qui sert de cahier de correspondance. Ce cahier permet des communications entre l'enseignant de votre enfant et vous. La pochette-circulaires contient aussi le règlement de l'école et les billets d'absence dans une pochette en plastique.

Cette pochette-circulaires servira à la transmission des circulaires. Merci de récupérer, de les compléter éventuellement et de signer la fiche de remise de circulaires collée sur la couverture de la pochette-circulaires.

Cette année, vous aurez la possibilité de recevoir les circulaires par la liste de diffusion électronique de l'école. Si vous choisissez cette solution, votre enfant vous demandera, aussi, de signer la couverture de la pochette-circulaires afin de nous assurer que vous avez bien reçu les circulaires.

En cours d'année scolaire, une charte d'utilisation d'internet et des réseaux et des services multimédias sera mise en place.

Bulletins d'informations :

Un bulletin d'informations sera publié le premier jour d'école de chaque mois. Pensez à la réclamer à votre enfant ou/et à regarder votre boîte aux lettres électroniques. Les bulletins seront archivés sur le site internet de l'école.

Site internet de l'école :

Le site internet de l'école est consultable à l'adresse suivante : <http://liesse.fr>. Le site est actuellement en cours de création. Il deviendra de plus en plus actif au cours du premier trimestre.

Calendrier scolaire :

Le calendrier des vacances :

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 5 septembre 2011	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 21 octobre 2011	jeudi 3 novembre 2011
Vacances de Noël	Vendredi 16 décembre 2011	mardi 3 janvier 2012
Vacances d'hiver	Vendredi 10 février 2012	lundi 27 février 2012
Vacances de printemps	Vendredi 6 avril 2011	lundi 23 avril 2012
Vacances d'été	Jeudi 5 juillet 2012	Mardi 4 septembre 2012

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Le mercredi 16 mai sera travaillé à la place du vendredi 18 mai (pont de l'ascension)*

Le directeur rappelle aux familles que les absences pour cause de départ en week-end prolongé ou en vacances sont à éviter au maximum pour le bien de tous... La scolarité à partir de 6 ans est obligatoire.

Les ateliers auprès des élèves à besoins éducatifs complémentaires :

Ces temps d'atelier auront lieu de 16h45 à 17h30 les mardis et les jeudis.

Les ateliers concerneront les élèves de GS au CM2 par groupe de 4 à 6 enfants maximum.

Le choix des enfants sélectionnés pour participer à ces aides sera fait par le conseil des maîtres chaque demi-trimestre. Un projet de réussite sera rédigé pour chaque enfant.

Cette année, ces ateliers se dérouleront de fin septembre 2011 à fin mai 2012.

Une circulaire vous parviendra dans les prochains jours.



Accompagnement scolaire – Devoirs du soir à l'école :

L'activité d'accompagnement scolaire, organisée par les services de la mairie, se déroule deux fois (lundi et / ou jeudi) par semaine pendant la période scolaire, de 17h à 18h.

Pas d'accompagnement le jeudi précédent les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charges par des bénévoles après avoir pris leur goûter en garderie périscolaire, ils participent à l'activité et sont ensuite ramenés dans les garderies. Ce service commencera au mois d'octobre. Une circulaire vous parviendra ultérieurement.

Enseignante spécialisée – disposition d'adaptation :

Estelle Colin sera l'enseignante du dispositif d'adaptation de l'école en remplacement de Martine Babel qui a fait valoir ses droits à la retraite. Elle sera présente deux journées sur l'école (les lundis et les jeudis). Il s'agit d'une enseignante spécialisée, maître E qui interviendra sur temps scolaire, soit en animant des ateliers dans les classes en collaboration avec l'enseignant titulaire soit auprès des enfants ayant des difficultés d'apprentissage (par groupe de 2 à 4 enfants). Par exemple, elle travaillera pendant 45 minutes deux fois par semaine pendant six semaines avec trois enfants de CE2 pour retravailler la notion non acquise de l'écriture additive ou soustractive.



Avant toute intervention avec un enfant, elle rencontre la famille pour solliciter son accord et présenter le travail mis en œuvre.

Eveil à la foi, culture religieuse et catéchèse :

Un temps d'éveil à la foi ou de culture religieuse est proposé à tous les enfants de l'école. En maternelle, les temps d'éveil à la foi se font par temps fort. A partir du CP, une heure de l'emploi du temps est réservée à ce temps de culture religieuse. Ces temps ne sont pas des temps de catéchèse.

La catéchèse, pour les familles des enfants de CE1 au CM2 qui le souhaitent, a lieu au sein de la paroisse. Les inscriptions commencent dans les prochains jours. *Voir circulaire de la paroisse en annexe.*

Les familles, qui ne souhaitent pas que leur enfant, participent au temps de culture religieux organisés par l'école doivent en informer par écrit le directeur de l'école en précisant s'il laisse en autonomie leur enfant dans la classe ou s'il vient le rechercher durant ce temps.

Contribution scolaire + adhésion APEL :

Cette année comme l'an dernier, les familles ont au choix le paiement par prélèvement ou sur facture (voir circulaire jaune).

Le prix de l'adhésion à l'association des parents d'élèves (APEL) et de l'abonnement à la revue *Famille & Education*, pour les parents qui le souhaitent, sera porté sur la facture du premier trimestre. (voir circulaire APEL verte ci-jointe). Si la famille a choisi le prélèvement automatique, la cotisation mensuelle sera augmentée de 1,5 euros par mois.

Des facilités de paiement peuvent être accordées, si nécessaire, sur demande au Directeur de l'école.



Horaires du secrétariat-comptabilité :

Le secrétariat est ouvert de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h00 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Madame SQUIBAN continue le remplacement de Madame HENNETIER pendant son arrêt de travail.

Le secrétariat dispose aussi maintenant d'une adresse de courriel : comptabilite@liesse.fr

Relation école – familles – DATES à retenir :

Les enseignants et moi-même sommes à votre disposition. En cas de nécessité, vous pouvez prendre rendez-vous au moins la veille. Par ailleurs, afin de faire plus ample connaissance, les enseignants et moi-même vous rencontrerons au cours d'une réunion regroupant les classes d'un même niveau qui se dérouleront dans les semaines qui viennent en voici les dates :

niveau	date de la réunion	horaire de début	lieu
TPS et PS	vendredi 14 octobre 2011	18h00	Salle multifonctions sur le site de l'école élémentaire
MS	mardi 11 octobre 2011	18h00	
GS	mardi 11 octobre 2011	18h00	
CP	vendredi 30 septembre 2011	18h00	
CE1	mardi 27 septembre 2011	18h00	
CE2	lundi 3 octobre 2011	18h00	
CM1	jeudi 29 septembre 2011	18h00	
CM2	vendredi 16 septembre 2011	18h00	
CLIS	jeudi 6 octobre 2011	18h00	
Bilingue	vendredi 7 octobre 2011	18h00	

Possibilité de se garer sur la cour arrière de l'école élémentaire.

Autres dates importantes :

- **Lundi 26 septembre**, assemblée générale de l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) et conférence « **Etre parents à l'heure d'Internet** »
- **Dimanche 18 septembre** : L'APEL, l'équipe pédagogique vous invitent à un pique-nique convivial sur le site de l'école.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur de l'école,
Florent Bégoc
direction@liesse.fr